



Bruxelles, le 12 juin 2020

Redéploiement des secteurs du Non Marchand à Bruxelles

Cahier de revendications du Front commun syndical

Méthodologie :

La Crise de la Covid-19 a mis en évidence l'importance des fonctions collectives dans une société évoluée permettant à l'ensemble de la population de bénéficier des mêmes chances en face des problèmes de la vie. Evidemment on a à l'esprit les professions de la santé. Mais non seulement, les autres professions (logistiques, techniques, ...) des services de santé ont montré leur caractère indispensable dans la gestion de la crise, mais aussi **l'ensemble des secteurs du Non Marchand** (aide aux personnes, aide sociale, insertion,...).

Aussi bien l'opinion publique que les partis ont fait valoir qu'une reconnaissance et une revalorisation des professionnels de ce secteur NM devaient succéder aux applaudissements.

C'est dans ce cadre que le présent cahier est déposé.

Il a pour vocation de nourrir la négociation spécifique qui doit être menée entre les partenaires sociaux du NM bruxellois et les autorités de tutelle, permettant d'insérer ses résultats dans le « Plan de relance et de redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise Covid-19 », en ce qui concerne le volet « social-santé ».

Nous insistons sur le fait que cette négociation doit porter exclusivement sur le présent cahier, et que la participation des fédérations patronales devra garantir le financement suffisant des mesures convenues.



1. L'Accord de juillet 2018 : exécution et amplification

Mobilité :

Nous voulons arriver à un remboursement à 100% des frais de transport en commun pour tous les travailleurs du NM à BXL, et ce avec effet rétroactif au 01/01/2020.

IFIC :

Finalisation de l'étude, et extension à tous les secteurs COCOM-COCOF-RBC-Actiris.

En attente de la mise en œuvre, prime annuelle pour les secteurs hors CP330.

2020 : prime pour les secteurs CP330. A partir de 2021, application des premières étapes IFIC, avec évolutions calquées sur le rythme fédéral. Démarrage du processus pour les autres secteurs.

Concertation :

Utilisation des sommes non dépensées :

- Alignement dès la prime syndicale 2019 payable en 2020 des secteurs COCOM- RBC-Actiris à la prime COCOF
- Répartition dès 2020 d'un budget entre la CSC-FGTB et CGSLB (45%-45%-10% sur base des primes syndicales bruxelloises) afin d'assurer la coordination NM dans les négociations bruxelloises.
- Baisse du seuil des DS dans les institutions dépendant de la CP 330, avec soutien éventuel.

2. Autres revendications :

- Garantir un financement structurel de l'emploi dans tous les secteurs du NM
- Evaluation des effets du tax shift par sous-secteur, et affectation à de nouveaux emplois.
- Réduction du temps de travail par 6 jours de congé complémentaires, avec embauche compensatoire.
- Normer tous les métiers dans tous les secteurs, avec priorité vers les secteurs d'hébergement.
- Amélioration des normes de personnel et des contingents.



- Amélioration de la conciliation vie familiale/ vie professionnelle
 - CDD->CDI
 - Temps partiel -> temps plein, avec interdiction de contrats aboutissant à un salaire inférieur au seuil de pauvreté
 - Cadre pour le télétravail
 - stabilisation des horaires, vers des horaires fixes cycliques, au moins dans les secteurs d'hébergement.
 - 3 semaines consécutives de VA avec 3 WE.
 - Jours de congé pour raison impérieuse payés

- Amélioration des fins de carrières :
 - généralisation du plan tandem
 - démarches communes pour la reconnaissance de métiers lourds